

**Administration communale
d'Anderlecht
Service Urbanisme
Place du Conseil, 1
B – 1070 BRUXELLES**

Bruxelles, le

V/Réf : 48054 (M. P. De Coster)
N/Réf : AVL/KD/AND-2.180/s.529
Annexe : 1 dossier

Madame, Monsieur,

Objet : ANDERLECHT. Rue Van Lint, 1.
Remplacement de 5 enseignes “Dexia” par 5 enseignes “Belfius”.

Suite à votre courrier du 30 octobre 2012 sous référence, réceptionné le 20 novembre, votre demande relative au point mentionné sous rubrique a été portée à l’ordre du jour de la séance de la C.R.M.S. du 12 décembre 2012.

Le bien se situe dans la zone de protection de la Maison Communale d’Anderlecht.

La demande porte sur le remplacement de 5 enseignes “Dexia” par 5 enseignes “Belfius”.

A l’examen du dossier, il apparaît que les interventions projetées ne constituent pas un enjeu spécifique pour le bien protégé situé à proximité. S’il y a lieu, la DMS formulera, en Commission de concertation, les remarques qu’appelle le projet.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l’expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. VAN DESSEL
Vice-Président

Copies :

- A.A.T.L. – D.M.S. : M. Ph. Piéreuse et par mail Mmes M. Muret, Fr. Cordier, L. Leirens, N. de Saeger et M. H. Lelièvre.
- A.A.T.L. – D.U. : Mme V. Despeer.